

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 27 août 2015 à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard et Paul André Ricard, formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Est absent : le conseiller Howard Welburn.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

**15-08-27-3903 Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 27 août 2015 à 18 h 37.

Adopté

Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

**15-08-27-3904 Il est proposé par madame Marielle Duhème
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 27 août 2015, à 18h30, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Nomination de Johanne Hébert à titre de greffière de séance;
- C) Adoption de l'ordre du jour;
- D) Autorisation - Offre de règlement dans le dossier de La Corporation des Négociants Mar-Que;
- E) Avis de motion – Règlement autorisant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir;
- F) Avis de motion – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils;

G) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

15-08-27-3905

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 27 août 2015 à 18h30 tel que présenté.

Adopté

Autorisation – Offre de règlement dans le dossier de La Corporation des Négociants Mar-Que

Considérant que La Corporation des Négociants Mar-Que, dont le président était M. Joseph Jakubiak, louait un local situé dans le complexe industriel du 4, rue Lorne, suite 4;

Considérant que le 28 février 2015, La Corporation des Négociants Mar-Que a libéré le local suite au décès de son président, M. Joseph Jakubiak;

Considérant qu'à cette date, M. Joseph Jakubiak a une dette de 23 029,49 \$ à titre de loyers impayés et de 1 565,29 \$ de taxes impayées, soit un montant total de 24 594,78 \$;

Considérant que la succession de M. Jakubiak présente une offre de 12 500 \$ à titre de quittance finale et complète pour toutes sommes dues à la Ville de Huntingdon;

15-08-27-3906

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Marielle Duhème
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil accepte l'offre de règlement de 12 500 \$.

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la trésorière Johanne Hébert à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tous les documents nécessaires et à poser tous les gestes requis afin qu'il soit donné suite à la quittance compète et finale.

Adopté

Avis de motion – Règlement autorisant une dépense et un emprunt pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir

Avis de motion est donné par le conseiller Denis St-Cyr selon lequel le Règlement numéro 874-2015 autorisant une dépense de 154 000 \$ et un emprunt de 154 000 \$ pour l'acquisition d'une chenillette à trottoir sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure.

Avis de motion – Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules outils

Avis de motion est donné par le conseiller Florent Ricard selon lequel le Règlement numéro 875-2015 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, lors d'une séance ultérieure.

Le règlement vise à réglementer la circulation des camions et des véhicules outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels.

Période de questions

Aucune question.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

15-08-27-3907

**Il est proposé par monsieur Paul André Ricard
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 18 h 45.

Adopté

André Brunette, maire

Johanne Hébert, directrice générale